

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
5 mars 2025**

| | |
|--|--|
| Convocation envoyée par voie électronique le 25/02/2025 | L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mars à 18h30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jackie SURUT, Président du Centre Communal d'Action Sociale. |
| Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9 | <p><u>Présents</u> : Monsieur Jackie SURUT, Madame Annick PITARD, Monsieur Albert ROUAULT, Madame Roselyne JALIER, Madame Laurie JALIER, Madame Eveline PETITPAIN, Monsieur Thomas BUISARD, Madame Patricia POTÉ</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Laetitia CABY, Madame Zahra DIARD, Madame Sophie PORTAL, Monsieur Jimmy LE GOT (donne pouvoir à Mme Annick Pitard)</p> <p><u>Absent</u> : Madame Françoise CHÂTEAU</p> |

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance à 18h31.

Ordre du jour :

- Demande d'aide financière pour paiement de facture
- Remboursement du transport ANCV 2024 (CARSAT)
- Convention ANCV 2025 entre les mairies de Changé et de St Mars-la-Brière
- Bilan de la Flambée
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur le Président demande à chaque personne présente d'approuver le compte-rendu du 29 Janvier 2025.

Madame la Vice-Présidente rappelle la précision de Mme Engel DGS concernant l'agent comptable « Mme Claveau n'est pas agent comptable. L'agent comptable de la commune se trouve à la DGFIP de la Ferté Bernard ».

Approbation du compte rendu de la commission le 29/01/2025

Demande d'aide pour le paiement d'une facture

Madame la Vice-Présidente présente la demande faite par l'assistante sociale et fait part de ses rencontres avec la personne concernée, Madame x.

Elle sollicite une aide pour le paiement d'une facture d'entretien de son véhicule d'un montant de 586.43€ TTC. Madame x est handicapée, atteinte de polyarthrite dégénérative elle a besoin régulièrement de se déplacer à ses rendez-vous médicaux.

Ses ressources mensuelles s'élèvent à 1165€ et ses charges à 897€, elle privilégie des dépenses pour les déplacements (essence) plutôt que sa nourriture. Elle fait état également d'un prêt en cours pour l'achat d'un véhicule d'une valeur de 6072.46€ dont il reste 23 mensualités de 264.02€ chacune.

Cette personne fait des efforts, elle cherche du travail, souhaite continuer à être indépendante.

Madame Laurie JALIER s'interroge sur le fait que Madame x doit être prise en ALD (Affection de longue durée) ce qui lui donnerai droit au transport VSL (Véhicule sanitaire léger) pour ses déplacements médicaux. Madame Patricia POTÉ pense que cette personne a besoin de sortir de chez elle et que sans véhicule cela s'avère difficile.

Madame la Vice-Présidente précise que Madame x bénéficie de l'épicerie solidaire depuis leur première rencontre et cela pour 3 mois.

Madame Roselyne JALIER s'interroge sur la possibilité d'un aide éventuelle du conseil départemental dans le cas où le CCAS ne prenait pas en charge la totalité des frais.

Madame la Vice-Présidente se renseignera auprès de l'assistante sociale.

Madame Laurie JALIER et de Monsieur le Président sollicite une vigilance accrue si Madame x demande à nouveau une aide.

A l'unanimité, les membres de la commission CCAS décident de prendre en charge la totalité de la facture s'élevant à 586,43€.

Remboursement du transports ANCV 2024 (Carsat)

La Carsat a versé la subvention prévue tardivement (fin décembre 2024). Les chèques de transport du voyage ANCV 2024 ont été encaissés. Par conséquent, nous devons rembourser tous les voyageurs de la somme de 44,50€.

A l'unanimité, les membres de la commission CCAS donnent un avis favorable et autorisent le virement d'un montant de 44,50 € à chacun des participant au voyage ANCV 2024.

Convention ANCV 2025 entre les mairies Changé et Saint-Mars-la-Brière

Actuellement, 26 personnes de Saint-Mars-la-Brière et 16 personnes de Changé sont inscrites pour le prochain voyage ANCV qui se déroulera du 28 juin au 5 juillet 2025 à Munster.

Madame la Vice-Présidente précise qu'elle doit rencontrer Madame Moreau et Madame Pasteau de la mairie de Changé pour retravailler la convention le jeudi 13 mars 2025.

Les membres de la commission CCAS autorisent Monsieur le Président à signer la convention.

Bilan du spectacle de la Flambée

Le spectacle s'est déroulé le dimanche 23 février 2025, 29 personnes étaient inscrites.

Deux personnes se sont désistées (pour convenance personnelle). Aucun remboursement n'est effectué par la Flambée. Suite à une inscription de dernière minute ces personnes ont pu être dédommagé d'une place d'un commun accord entre eux.

Un retour très positif des participants qui ont apprécié le dynamisme du show.

Le car peut accueillir 40 personnes, il serait judicieux de communiquer davantage en 2026.

Informations et questions diverses

Le Repas des seniors aura lieu le 23 mars prochain à l'espace du Narais, actuellement environ 90 personnes sont inscrites.

Madame la Vice-Présidente présente l'achat des nappages, serviettes, chemin de table...

Une remarque est apportée sur le choix des couleurs des serviettes (quelques ajustements seront effectués).

Des plantes seront fournies gracieusement par Monsieur Olivier CORBION.

La mise en place des tables se fera le samedi par l'équipe « Les puces des couturières » ce qui évitera de faire déplacer un agent. La mise en place des couverts et des verres se fera par l'équipe du traiteur.

Des récompenses seront offertes aux doyens (homme et la femme) ainsi qu'au plus jeunes (homme et femme seniors). Elles seront achetées très prochainement.

Madame la Vice-Présidente rapporte qu'elle a eu une demande d'un convive de plus de 70 ans qui sera présent au repas mais sa femme étant très malade elle ne pourra pas se déplacer. Ils demandent si nous pouvons compter son repas pour qu'il puisse lui amener le soir même. A l'unanimité les membres du CCAS donnent leurs accords.

Au sujet des bons de Noël, la Vice-Présidente attend tous les retours des commerçants. Certains apprécient notre démarche sur l'ensemble. Seuls 2 commerçants ne désirent pas adhérer en 2025 si nous relançons l'opération.

La prochaine commission CCAS aura lieu le mercredi 26 mars à 18h 30.

Fin de la séance 19h36.